

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023

Publiée le 31.03.2023

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice | 39 |
| Présents | 31 |
| Titulaires | 31 |
| Suppléants | 0 |
| Pouvoirs | 3 |
| Votants | 34 |
| Quorum | 20 |

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCO, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCO), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 42**Objet : Otri - Achat d'un camion pour le tri à la source des biodéchets**

Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets le 1^{er} janvier 2024, otri doit s'équiper de nouveaux matériels. Il convient d'acheter un camion de 5 tonnes avec caisse et hayon afin d'assurer la rotation des conteneurs sur les points d'apports volontaires des communes concernées et effectuer leur nettoyage en déchèterie. L'achat de ce camion auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) s'élève à 61 652,65 € HT.

Mme de GIBON demande si le tri à la source des biodéchets pourra être opérationnel au 1^{er} janvier.

M. OUIN indique que l'adaptation d'un camion existant devrait permettre d'être opérationnel rapidement, mais peut-être pas pile au 1^{er} janvier.

Suite à une question de Mme de GIBON, M. OUIN précise que les composteurs sont déjà distribués gratuitement à la population à Otri.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de l'achat d'un camion de 5 tonnes auprès de l'UGAP pour un montant de 61 652,65 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVET



Le Président,
Philippe PESQUEREL